

PV n°1 de l'Assemblée Communale ordinaire

Mardi 16 juin 2026, 20h00 – La Cave

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 21 du vendredi 5 juin 2026, par affichage public et par convocation personnelle pour ce mardi 16 juin 2026, 20h, à la Cave, avec à l'ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 décembre 2025.
2. Point information : présentation du plan spécial HAb « Haut du Brunchenal » parcelles 1,2 et 3.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025 et voter les dépassements budgétaires.
4. Procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la commission de l'urbanisme pour la fin de la législature 2023-2027.
5. Informations communales.
6. Divers.

Présidence : Pierre Morel, président des Assemblées.

Secrétariat : Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale.

Scrutateurs : M. Ivan Santos et M. Philippe Ceppi

Electrices et électeurs inscrits : 342

Electrices et électeurs présents : 24

3 personnes n'ont pas le droit de vote :

- Mme Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale
- M. Romain Jemmely, caissier communal
- M. C. Ogi, architecte Bio Eco-logique

Le président demande si le droit de vote est contesté pour une autre personne, ce qui n'est pas le cas.

Le président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée. Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Pierre Morel ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 décembre 2025

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2025 est ratifié.

Tractandum 2 : Point information : présentation du plan spécial HAb « Haut du Brunchenal » parcelles 1,2 et 3

Rapporteurs : M. Christian Zuber, le Maire ainsi que M. C. Ogi architecte Bio Eco-Logique

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Nous accueillons ce soir M. C. Ogi, initiateur du projet « Plan spécial HAb » et projet sur les parcelles 1,2 et 3 situé à l'extrémité de la rue de la Sapinière. Dans le cadre de la procédure du futur plan spécial, c'est une première information aux citoyennes et citoyens qui vous est livrée ce soir.

Il vous expliquera les principes de bases du projet, les contraintes du site, le programme et les éléments déterminants du projet d'écoquartier d'un concept poussé en matière de construction écologique et d'autonomie énergétique. Le Conseil communal est favorable à ce projet. Le futur écoquartier a justement été conçu pour limiter l'usage de la voiture, favoriser les mobilités douces et surtout préserver la qualité de vie.

M. Christian Zuber cède la parole à M. C. Ogi pour sa présentation.

Le président remercie M. C. Ogi architecte Bio Eco-Logique pour sa présentation du plan spécial HAb et du projet sur les parcelles 1, 2 et 3.

Questions :

■■■■■ demande comment un chemin d'accès peut devenir un accès principal pour les voitures, alors au 'auparavant le passage était interdit ? Il s'interroge également sur les nuisances potentielles liées à la salle polyvalente et à l'installation d'un cabinet médical ou autre activité prévue dans le projet ? M. C. Ogi répond que ce passage sera principalement utilisé dans une logique écologique (voiture partagées, encouragement des transports publics et des déplacements à pied), afin de limiter le trafic automobile. Il précise aussi que le chemin est désormais classé en zone de transport, ce qui rend son utilisation légale. C. Zuber ajoute que, lors de l'élaboration du PAL en 2025, cette zone a effectivement été classée en zone de transport.

■■■■■ se pose la question des nuisances pour les maisons situées aux abords du chemin d'accès et créer par les habitants de l'écoquartier ? C. Ogi répond que les personnes qui habiteront au sein de cet écoquartier pourront travailler depuis leur domicile et que les voitures au sein de l'écoquartier seront essentiellement électriques et partagées dont des trajets limités.

■■■■■ demande quel type de logement seront réalisés T1, T2 et si ces logements seront adaptés pour des familles ? C. Ogi répond que le projet est prévu pour des Villas avec 3 chambres, et que ce projet est réalisé dans le but d'y intégrer et susciter un intérêt auprès des familles et/ou des personnes qui souhaitent y passer leur retraite dans un lieu clame.

■■■■■ demande quel type de matériaux seront utilisés. M. Ogi indique que seul l'abri commun de protection civil sera en béton armé car c'est obligatoire et le reste sera réalisé avec des matériaux écologiques.

■■■■■ indique que lui aussi subit déjà des nuisances par rapport au trafic actuel du secteur du Brunchenal.

à qui incombera l'entretien du chemin ? C. Zuber répond que la commune se chargera de l'entretien de ce chemin. Ce chemin sera en groise et ne sera pas en bitume.

demande comment la commune interviendra pour son déneigement ? C. Zuber informe que la commune effectuera le déneigement et le facturera aux propriétaires privés.

demande s'il est possible de goudronner le chemin d'accès ? C. Ogi répond que techniquement oui. Mais que ce moyen n'est pas dans les valeurs du projet.

demande si le droit de superficie indiqué a déjà été signé avec la Bourgeoisie et à quel prix étant donné que ce chemin leur appartient ? C. Zuber répond que ce n'est pas signé mais un accord validé pour un droit de superficie de 100 ans pour une redevance annuelle de 300.- à 500.- (encore à vérifier).

souhaite savoir si la question de la sécurité auprès de la forêt s'est posée, par exemple chute d'arbre ? C. Zuber communique que le secteur sera contrôlé par le garde forestier et que les arbres en mauvaises santés certainement coupés.

demande si un drainage des parcelles est prévu afin de gérer les eaux de ruissellement ? M. C. Ogi réponse que, selon les recommandations du SDT (Service du développement territorial), il est prévu de canaliser les eaux et d'alimenter l'étang. Il précise également que les eaux pluviales seront récupérées, stockées dans des cuves et réutilisées par les habitants de l'écoquartier.

demande s'il n'est pas judicieux de réaliser des murs en béton armé à l'arrière des bâtiments afin de sécuriser les habitations suite aux chutes de pierres ? C. Ogi répond que le SDT (Service du développement territorial), qui dans un premier temps demandait une barrière métallique de 200 m a finalement admis qu'il était possible de faire une fosse anti-char pour que les pierres en cas de chute soient stoppées et ne puisse atteindre les habitations.

Tractandum 3: Prendre connaissance et approuver les comptes 2025 et voter les dépassements budgétaires

Rapporteur : M. Christian Zuber, le Maire

Entrée en matière – Comptes 2025 :

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025
90	Clôture du compte de résultats	100 461.49	-81 225.00
900	Compte général	85 533.40	-56 195.00
901	Clôture des financements spéciaux	14 928.09	-25 030.00

Le compte global clôture avec un montant positif de CHF 100'461.49 par rapport au budget de -81'225.00.- Le compte général clôture avec un montant positif de CHF 85'533.40 par rapport au budget de -56'195.00.- Les financements spéciaux clôturent avec un montant positif de CHF 14'928.09 par rapport au budget négatif de CHF -25'030.00

Les comptes 2025 ont été approuvés par le Conseil communal en date du 4 mai 2026 et présentés à la commission financière le 11 mai 2025. Cette dernière recommande à l'assemblée et d'en faire de même et de les approuver.

Je prie Monsieur le Président, de faire voter l'entrée en matière

Le Président indique que nous allons passer ces comptes en 2 parties :

- Point 1 : présentation du rapport relatif aux comptes et des chapitres 0 à 5 du compte d'exploitation et nous ouvrirons la discussion et les questions.
- Point 2 : nous poursuivrons par les chapitres 6 à 9 ainsi que le bilan.

Le Président cède la parole à M. Christian Zuber.

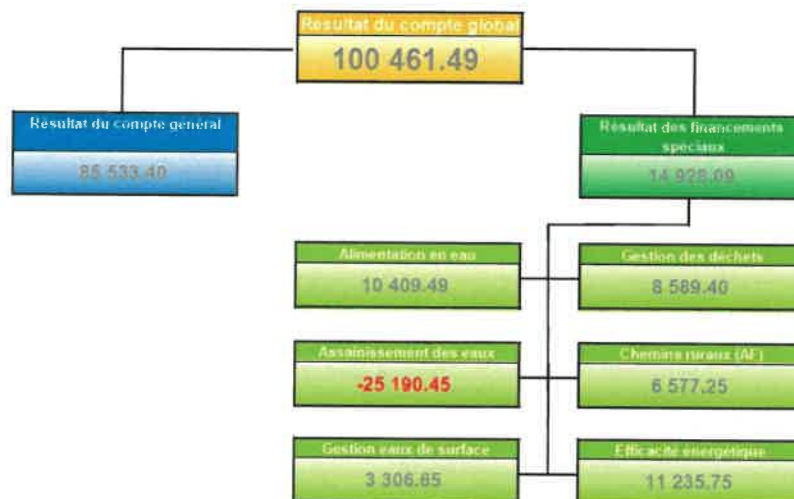
Pour rappel, les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance du rapport des comptes 2025 dès le 5 juin dernier sur le site internet communal ou directement au secrétariat communal.

A la suite de résultats opérationnels encourageants en 2023 et 2024, c'est une fois encore un résultat positif que le Conseil communal vous présente ce soir. C'est l'un des l'objectifs très importants de la législature de redresser les finances communales et de fixer des priorités dans les investissements et les dépenses. Quelques chiffres en brefs :

L'Autofinancement ou Cash-Flow qui permet d'évaluer la santé financière de la commune s'améliore, l'endettement net en francs par habitant établi à CHF 3'974.- en 2023 est situé à CHF 2'538.80 en 2025, ceci tout en tenant compte de divers facteurs par exemple les faibles investissements de ces dernières années et qui ont été limités au strict nécessaire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les finances communales sont toujours fortement impactées par les charges liées et très dépendantes de la fiscalité, c'est le cas dans toutes les communes. Le Conseil communal mesure chaque dépense qui permet de maintenir la santé financière de la commune et je peux vous confirmer qu'il le fait ! Il continuera à garder ce cap surtout par rapport aux investissements récents votés en 2025 et futurs.

Christian Zuber cède la parole au caissier M. R. Jemmely qui présente les comptes 2025 au moyen de différents tableaux financiers.



Après cette présentation, le Président demande s'il y a des questions concernant ces 5 premiers chapitres ?

Aucune question pour les chapitres de 0 à 5.

Le président demande à R. Jemmely de continuer sa présentation pour les 4 prochains chapitres.

M. R. Jemmely présente les 4 derniers chapitres et un extrait du rapport du fiduciaire concernant ces comptes.

Il indique que pour plus de détails, ces comptes sont également consultables sur le site internet de la commune.

Après la présentation des 4 derniers chapitres ainsi que du bilan, le Président demande s'il y a des questions ?

■■■■■ demande la raison pour laquelle le compte achat d'eau à Delémont a pratiquement doublé ? I. Santos informe que nous avons eu beaucoup de turbidité et aussi de l'absence du voyer pour raison médicale et que la Commune de Soyhières a dû passer sur le réseau d'eau de Delémont.

■■■■■ demande d'où provient la turbidité ? I. Santos informe que cela provient des fortes pluies qui alimentent trop rapidement notre source.

Le Président demande aux citoyennes et citoyens de voter et d'approuver les comptes 2025 et de voter les dépassements budgétaires.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes.

Tractandum 4 : Procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la Commission de l'Urbanisme pour la fin de la législature 2023-2027

Le Président indique que à la suite du départ de Madame ■■■■■ de la localité, nous devons pourvoir à son remplacement pour la fin de la législature 2023-2027.

Aucune candidature a été adressée dans les délais légaux au Conseil communal soit au 15 juin 2026.

Le président demande si une personne présente fait acte de candidature pour cette commission ?

Le président prend note que Mme Magureanu Corina-Gabriela souhaite présenter sa candidature pour la Commission de l'Urbanisme.

Le président ainsi que les personnes de l'assemblée félicitent Mme Magureanu Corina-Gabriela pour sa nomination au sein de la Commission de l'Urbanisme.

Tractandum 5 : Informations communales

Le Président cède la parole à Monsieur Christian Zuber, le Maire.

« Les structures communales en pleine réflexion » Dans un pays reconnu pour son attachement au fédéralisme et à la démocratie de proximité, le regroupement des communes peut sembler, à première vue, une atteinte à l'identité locale. Et pourtant, face aux défis actuels, économiques, démographiques, environnementaux, cette démarche apparaît moins comme une menace que comme une nécessité. La République et Canton du Jura et l'Association jurassiennes des communes ont mis sur pied, en septembre dernier, le Forum des communes. L'objectif du Forum était clair : initier une dynamique collective, en rappelant que le redéploiement communal n'est pas une démarche imposée par le haut, mais doit traduire une volonté partagée de renforcer l'attractivité de nos collectivités. En juin 2026, trois forums ont été organisés dans chaque district par « Racines communes » dans lequel la population était invitée à s'exprimer via le flyer distribué à Soyhières et par le biais de la presse afin de débattre de l'identité locale si chère aux citoyennes et citoyens. Votre maire fait partie du comité de pilotage et les groupes de travail sont à l'œuvre depuis janvier dernier.

En parallèle, l'Association des Maires et Présidents de Bourgeoisie du district de Delémont a constitué un groupe de travail qui poursuit les mêmes buts. Le regroupement permet d'unir les forces. Des administrations communales plus robustes, mieux dotées et plus professionnelles peuvent répondre plus efficacement aux attentes des citoyens. Certains craignent une perte d'identité ou un éloignement du pouvoir décisionnel. Pourtant bien des regroupements ou fusions récentes ont su préserver les spécificités locales à travers des mécanismes de représentations équilibrées et un dialogue constatant avec les habitants. Un regroupement, maintenant, ne signifie pas la fin de l'identité locale. Au contraire, il peut être l'occasion de renforcer ce qui fait notre spécificité, tout en mettant en commun ce qui peut l'être : l'administration, les services, les infrastructures. En travaillant ensemble, les communes peuvent poser de meilleurs services, être plus efficaces, et garder une voix forte face aux enjeux régionaux et cantonaux. Il ressort des échanges lors du Forum de septembre dernier que le système actuel a atteint ses limites et que les communes doivent pouvoir évoluer pour rester proches des citoyennes et citoyens tout en disposant des moyens nécessaires pour relever les défis futurs. Le Conseil communal va continuer de participer activement aux nombreuses discussions, afin de rester partie prenante pour étudier toutes les pistes susceptibles de garantir une évolution structurelle optimale de notre commune. Mais une chose est sûre, il faut préparer l'avenir !

Les travaux du chauffage à distance en faveur du bâtiment de la Cave, crédit voté en 2025, vont démarrer le 6 juillet, dès le début des vacances scolaires. La commune abandonne totalement l'huile de chauffage. Trois bâtiments très proches l'un de l'autre seront chauffés avec les pellets, générant une belle efficacité. En parallèle, le dossier de l'alimentation en eau des Côtes sur la Fin et des Planches qui assurera l'eau potable du bâtiment communal du Questre, entrera en travaux dès le 17 août prochain. Le maître d'ouvrage, la Bourgeoisie de Soyhières qui lui-même procède à l'interconnexion du domaine Blattner, de la loge et d'un réservoir et les Autorités communales se sont penchés sur le dossier pendant trois ans. Nous avons mis en commun des synergies qui ont débouché sur des économies notoires tout en assurant, il faut le souligner, une belle collaboration. La commune de Soyhières reprend le réseau de la Batteuse afin d'assurer l'eau à la société de tir et la station de pompage de la route de Bâle appartenant à la Bourgeoisie sera dans un 2^{ème} temps, déconstruite.

Le Conseil communal insérera à l'ordre du jour d'une assemblée communale prévue fin août 2026, la réfection de la station de la Doux par une nouvelle installation d'ultrafiltration. Notre filière de traitement est fonctionnelle et toujours maîtrisée, toutefois limitée en capacité et en fin de vie. Ce dossier a pris du temps. Seule commune dans la République à ne pas disposer d'un réservoir, cette étude a également été menée en parallèle et présentée au sein d'une séance d'information en décembre 2023. La défense incendie, une obligation légale pour chaque commune d'assurer l'eau nécessaire en cas d'incendie est un point majeur pour les Autorités communales qui en assument la pleine responsabilité ! Oui Mesdames et Messieurs, il suffit d'un événement très grave pouvant engager la responsabilité de la commune et mener les élus, ex-élus ou futurs élus en justice ! Nous avons rencontré les pompiers et analysé la situation afin de prendre la meilleure décision en termes de sécurité. Le Conseil communal, dans sa séance du lundi 15 juin, a décidé de reporter l'éventuelle construction d'un réservoir à l'horizon moyen terme 4-10 ans. L'analyse des coûts supplémentaires, des bénéfices pour la commune et finalement de l'augmentation du prix de l'eau pour les habitants ont généré cette décision.

La mise en consultation des horaires de bus 2027, public et communes, s'est achevée le 9 juin dernier. La commune a étudié l'horaire, il est le même qu'en 2026 à ce stade. A noter que nous pouvions faire part uniquement de demandes concernant l'offre sur les itinéraires ainsi que les heures de départ et d'arrivée des correspondances issues du projet d'horaire, toute demande de modifications conceptuelles ainsi que de nouvelles liaisons n'étant pas prises en compte. Nous avons tout de même inséré nos propositions, notamment un bus en semaine au départ de Delémont à 21h22 selon retours des habitants et un bus à 13h00 au départ de Delémont pour les étudiants de BEJUNE qui se rendent à Soyhières. A noter qu'en 2025, la commune avait pu sauver in extremis les premiers bus du matin de 5h30 et 6h00 par une information reçue à fin novembre seulement.

D'autres dossiers figurent sur la table du conseil, soit la réfection des arrêts de bus, selon la loi sur les handicapés Lhand, nos places de jeux, la réfection d'un appartement communal, le captage de la Station à mettre aux normes, pour les plus importants.

Je tiens à remercier les membres du conseil communal pour leur engagement, le personnel communal, notre Président des assemblées ainsi que les membres des commissions communales. Je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris le temps de se déplacer et de participer à nos débats. Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie de notre commune et contribue à la qualité de nos décisions. L'assemblée communale demeure un moment essentiel de notre démocratie locale : un lieu d'échange, de dialogue et de participation citoyenne qui permet à chacune et chacun de prendre part à l'avenir de notre collectivité. Merci à toutes et à tous.

Je vous souhaite une belle saison d'été, de belles vacances et vous remercie une fois encore pour votre présence de ce soir qui est importante pour notre démocratie.

Tractandum 6 : Divers

Le Président ouvre la discussion au chapitre des divers.

■■■■■ demande quand la fibre optique sera installée sur Soyhières ? C. Zuber informe qu'un courriel avait été envoyé en avril 2026 auprès de Swisscom à ce sujet. Actuellement le débit disponible est de 100 Mb au sein de la Commune. Selon Swisscom la fibre optique sera installée dans l'ensemble des communes Suisse mais ce point prend du temps et n'est actuellement pas encore planifié pour la commune de Soyhières

■■■■■ demande quel rôle la Commune peut jouer en cas de conflits de voisinage afin de favoriser des relations harmonieuses et vivables ? C. Zuber répond que, dans le cadre des compétences légales de la Commune et au regard de la législation sur la protection des données en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2023, celle-ci ne peut pas intervenir ni statuer sur des différends relevant de la sphère privée. Certains sujets doivent être réglés directement entre les personnes concernées. C. Zuber informe qu'il prendra contact auprès des voisins concernés afin de régler ce point.

■■■■■ demande ce qu'il est arrivé à la main courante près de l'escalier de la laiterie ? N. Hanser souhaite savoir depuis quand la main courante n'est plus là, ■■■■■ informe qu'elle est tombée et qu'elle est cassée depuis un moment.

■■■■■ demande pourquoi tailler les Platanes qui se trouvent à la Place de la liberté afin d'avoir plus d'ombre ? N. Hanser informe que le taillage a toujours été fait de cette manière-là, elle va voir s'il est possible de réduire ou de laisser pousser le feuillage à l'avenir.

■■■■■ demande qu'en est-il de la réfection du chemin communal de la Rue du 23 Juin 40 ? Le chemin est toujours très glissant et la descente de ce chemin dangereuse. N. Hanser en charge de ce dossier répond que le chemin est fait en chaille et que suite à un manque de chéneau sur le toit qui est situé en-dessous du chemin, il a été à nouveau détérioré à cause de l'écoulement de l'eau du toit. Une main courante sera installée et nous sommes en attente d'une offre. ■■■■■ communique qu'il y avait des escaliers et que ceux-ci ont été détruits. N. Hanser intervient et communique que si les escaliers ont été enlevés par la propriétaire, c'est au propriétaire de régler ce problème.

M. Le président interrompt la discussion en indiquant que ce problème est un cas à régler au sein de la commune et non en Assemblée.

Le Président lève l'assemblée communale à 22h00

Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières

Le Président

Pierre Morel



La Secrétaire

Jennifer Oriet- Marchand



Provisoire